COMMUNE DE CARO
Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260915-202694-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le quinze septembre deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

Présents : Mesdames Cécile DEFONTAINE, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX, Marie-Annick DUBOIS et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET, Antoine DEMORTIER et Lucas CHEVALIER
Absents : Monsieur Yann PION
Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-94 – Subventions aux associations extra communales – article 65748 – Exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil de la nécessité de soutenir les actions des associations extra communales et propose l'attribution de subvention aux associations communales de la manière suivante :
Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie du 2 septembre 2026,

Nom de l'association	2026
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	100.00 €
ASSOCIATION DES CAMELIAS (FOYER GRAND-CHAMPS)	100.00 €
CLUB DE CANOE KAYAK DE MALESTROIT	50.00 €
ECHANGE ET PARTAGE DU DEUIL	150.00 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	50.00 €

Il précise également qu'une subvention en nature est attribué aux Restaurant du cœur pour un montant de 100 €. Ce colis sera confectionné par Le Central à Caro.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré – 8 Pour – 1 Contre – 0 Abstention

Approuve le montant des subventions aux associations extra communales
Précise que les subventions seront versées sur l'exercice 2026.
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD